



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0303

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3° - Meyzieu

objet : Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération n° 788 pour les révisions de prix du surcoût qualitatif de la ligne de tramway Lea suite à la convention de participation financière avec le Sytral

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Forissier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0303**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3° - Meyzieu

objet : **Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération n° 788 pour les révisions de prix du surcoût qualitatif de la ligne de tramway Lea suite à la convention de participation financière avec le Sytral**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Sytral a mis en service la ligne de tramway Lea/T3 en décembre 2006.

Par une délibération du 11 juillet 2005, la Communauté urbaine avait accepté de participer au financement des travaux réalisés par le Sytral pour le compte de la Communauté urbaine.

Ces travaux consistaient principalement en :

- ouvrage de franchissement du futur boulevard urbain "est" (BUE) (3,5 M€),
- 10 kilomètres de piste cyclable (2,8 M€),
- surcoût qualitatif des poteaux de ligne aérienne (0,4 M€),
- engazonnement de la plateforme (1,3 M€),
- mobilier urbain (0,5 M€),
- reprise de voiries adjacentes (1,5 M€).

Soit un sous-total de travaux arrêté à 11 494 473 € HT en décembre 2004, auxquels il convient d'ajouter des dépenses de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage externe de 1 535 662 € HT, soit un total de 13 030 135 € HT.

L'échéancier financier du projet

Les travaux sont désormais entièrement terminés.

Conformément à la convention qui lie le Sytral et la Communauté urbaine signée le 2 novembre 2005, ont déjà été payés :

- 40 % à la signature de la convention,
- 40 % à la remise de l'ouvrage.

Le solde, payable au constat d'achèvement et de conformité, est désormais exigible par le Sytral.

L'autorisation de programme complémentaire nécessaire

L'autorisation de programme votée le 11 juillet 2005, d'un montant de 13 030 135 € HT, correspondait au total des prestations à financer décrits dans la convention, mais ne tenait pas compte des révisions de prix prévues dans la convention du 2 novembre 2005 : "La participation de la communauté urbaine de Lyon est forfaitaire et indexée sur l'évolution de l'indice TP01 l'indice de base étant celui publié au 31 décembre 2004.....".

Ces révisions sont estimées à 1 081 000 € HT, à savoir :

- 241 000 € pour le premier acompte de 40 % payé en novembre 2005,
- 495 000 € pour le deuxième acompte de 40 % payé en décembre 2006,
- 345 000 € à payer pour le dernier acompte exigible depuis juin 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve le financement des révisions de prix du surcoût qualitatif lié aux travaux de la ligne de tramway Lea.

Cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme, d'un montant de 1 081 000 €, sera imputée sur l'opération 788 sur le budget 2008 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.